

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal convoquée par Mme la Mairesse, Francine Bergeron, tenue à l'endroit ordinaire des séances, jeudi le 6 mai 2010 à 13h00 à laquelle séance étaient présents MM. Les conseillers Guy Corriveau, Denis Prescott, Jacques Martial, Jean-Claude Charpentier, André Desrochers sous la Présidence de madame la Mairesse Francine Bergeron.

Était absent : M. Sylvain Gagnon, conseiller et M. Jacques Martial, conseiller.
(M. Jacques Martial est arrivé à 13h22).

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
189-05-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau appuyée par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme la Mairesse procède à la lecture de l'avis de

convocation dont les sujets à être traités sont les suivants :

1. Résultat de l'ouverture des soumissions pour la vidange, transport et élimination des fosses septiques 2010-2011

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

190-05-2010 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
Sur une proposition de M. André Desrochers appuyée par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit accepté tel que lu par Mme la Mairesse.

M. Jacques Martial, conseiller, prends place à la table du conseil à 13h22.

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VIDANGE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES FOSSES SEPTIQUES 2010-2011

191-05-2010 Deux (2) soumissions furent ouvertes, en voici les résultats :

Option #1
pour le Municipalité de Mandeville

ABC Fosses septiques inc.

128.00\$ plus taxes/ fosse de 3.9m3 ou moins
15.00\$/ 100 gal imp. plus taxes
75.00\$ pour supplément fosse à reprendre

Option #2

pour les Municipalités de Saint-Didace et Saint
Gabriel-de-Brandon

ABC Fosses septiques inc.

130.00\$ plus taxes/fosse

75.00\$ supplément pour fosse à reprendre

Option #1

pour la Municipalité de Mandeville

Vacuum St-Gabriel enr.

150.00\$ plus taxes/fosse de 3.9 m³ ou moins

20.00\$/100 gal imp. plus taxes

85.00\$ pour supplément fosse à reprendre

Option #2

pour les municipalités de Saint-Didace et Saint
Gabriel-de-Brandon

Vacuum St-Gabriel enr.

155.00\$ plus taxes/fosse

85.00\$ supplément pour fosse à reprendre

Suite à la vérification des documents annexés aux
soumissions, j'ai constaté que la compagnie A.B.C.
Fosses septiques inc. n'avait pas annexé les
documents constitutifs de la personne morale et
Vacuum St-Gabriel enr. avait fourni un « État de
renseignements du Registre des entreprises de
Revenu Québec ». Donc les deux (2)

soumissionnaires n'ont pas fournis les documents constitutifs de la personne morale. Suite à la demande d'un opinion légal auprès de Me Denis Beaupré de Bélanger Sauvé, il est d'avis que l'absence de copie de l'acte constitutif de la compagnie est un élément secondaire et qu'une décision peut être prise malgré l'absence dudit document.

Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le plus bas soumissionnaire conforme soit A.B.C. Fosses septiques inc.malgré l'absence du document accessoire qui n'a pas été respecté par ni l'un ni l'autre des soumissionnaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

192-05-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 13h30.

Mairesse

Secrétaire-trésorière